

1. Volume complément horaire

Pour le calcul des heures profs s'ajoute au total des heures d'enseignement un volume complémentaire pour les activités en groupe à effectif réduit et les activités de projet. Ce volume est globalisé et réparti par l'établissement. Il est indépendant des structures.

• Grille 1

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 15 élèves :
nb total des élèves de ces divisions / 20 et X 11,5
- Pour les divisions dont l'effectif est inférieur à 15 :
nb total des élèves de ces divisions / 20 et X 5,75

• Grille 2

- Pour les divisions dont l'effectif est supérieur à 18 élèves :
nb total des élèves de ces divisions / 24 et X 11,5
- Pour les divisions dont l'effectif est inférieur à 18 :
nb total des élèves de ces divisions / 24 et X 5,75

Une division isolée dont l'effectif est inférieur ou égal à 15 (grille1) ou 18 (grille2) ne donne droit à aucun volume complémentaire d'heures-professeur.

La dotation reste identique que les élèves soient répartis dans 4 divisions à 30 ou 5 divisions à 24 ou 6 divisions à 20 élèves. Les divisions seront jumelées entre celles dépendant de la grille 1 mais aussi entre les grilles 1 et 2.

Plusieurs étapes lors du débat sur la DHG.

Pour chaque division :

- appliquer l'horaire élèves minimum (page précédente)
- puis les heures complémentaires attribuées à chaque division en fonction des effectifs
- la somme de ces heures donne l'enveloppe attribuée par l'administration rectorale à chaque section
- l'équipe pédagogique doit ensuite débattre de la répartition des heures de compléments horaires qui permettront des groupes à effectif réduit dans telle discipline
- si, après débat, l'enveloppe horaire s'avère insuffisante, les équipes doivent regrouper les demandes par établissement
- écrire des motions pour le CA et se mobiliser pour obtenir une attribution horaire complémentaire.

2. Accompagnement personnalisé

2,5h/élève/semaine

« des dispositifs seront proposés aux élèves en fonction de leurs besoins et de leurs projets personnels. »

Le SNUEP-FSU dénonce la globalisation des volumes complémentaires d'heures prof puis leur répartition par l'établissement.

Pour le SNUEP FSU, chaque discipline doit être enseignée dans les mêmes conditions à tous les élèves.

Le SNUEP FSU exige le retour à des grilles horaires nationales hebdomadaires et disciplinaires.

Le SNUEP-FSU exige le retour à des seuils de dédoublement par discipline.

Contactez le SNUEP-FSU académique, seul syndicat spécifique des PLP à siéger au CTPA (Comité Technique Paritaire Académique).

Vos représentants interviendront dans le **Groupe de Travail LP pour soutenir vos légitimes revendications.**

Pour le SNUEP-FSU, les heures d'accompagnement personnalisé font partie intégrante de la grille horaire-élève et doivent à ce titre apparaître en heures postes.